

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

Décision n° 430 du 9 janvier 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne

NOR : INTJ1900570S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 20183 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828612S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2019 :

Robert Thierry NIGEND : 142 245 NLS : 8 001 792

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2019 :

Sagne Cyril NIGEND : 219 285 NLS : 8 071 889

Laporte Benoît NIGEND : 204 134 NLS : 8 059 405

Pisani Christophe NIGEND : 158 587 NLS : 8 015 873

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2019 :

Lamballais Stéphane NIGEND : 319 638 NLS : 8 093 033

Bonjean Olivier NIGEND : 239 737 NLS : 8 087 713

Baptiste Thibaud NIGEND : 352 496 NLS : 8 117 557

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 janvier 2019.

*Le général, commandant adjoint
de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*

F. BONAVIDA